

Conditions Générales de Vente Résidence Hôtel les Ducs de Chevreuse

Alliance Management Hôtel et Résidence exploite, directement, la Résidence Hotel les Ducs de Chevreuse, Résidence de tourisme (ci-après la Résidence Hôtel) sise 7 route de Choisel - 78460 Chevreuse en proposant la location de Chambres Studios (Trad ou Sup ou Premium), de suites Appart F2 (Trad ou Sup) et ds Suites Appart F3 (ci-après le(s) Unités d'Hébergement(s)).

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à toutes les réservations effectuées au sein de cette Résidence Hôtelière. Hors contrat de réservation particulier, toute réservation d'un séjour implique, quel que soit le canal de vente utilisé, l'acceptation des présentes CGV.

Article 1 – Réglementation

Le présent document est soumis au statut et conditions particulières de ventes des Résidences de Tourisme.

ARTICLE 1. RESERVATION VALABLE ET GARANTIE

1.1 Validité d'un Réservation Simple: La réservation d'une Unité d'Hébergement n'est valable qu'après confirmation écrite de son acceptation par la Résidence Hôtel sous forme de courrier électronique envoyé au client et récapitulant les conditions du séjour réservé.

1.2 Validité d'un Réservation multiple : Une réservation multiple est une réservation portant sur minimum deux (2) unités d'hébergement ou plus, réalisée par une même personne morale ou personne physique donnant lieu à une facturation unique. En cas de réservation multiple de plus de 10 chambres, un contrat groupe spécifique devra être conclu, qui prévaudra, en cas de contradiction, sur les dispositions de l'ensemble des CGV.

1.3 Réservation individuel : Le Client déclare que sa réservation est effectuée pour ses besoins personnels :

- Sa réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.
- Le choix des prestations réservées est de sa seule responsabilité.
- Il lui est interdit d'exercer dans la Résidence Hôtel, une activité commerciale, artisanale ou professionnelle.

1.4 Réservation pour une tierce personne (morale ou Physique) : Le Client déclare que sa réservation est effectuée pour les besoins d'une entité juridique ou d'une tierce personne (client final)

- Sous peine de poursuite juridique, le Client devra avoir la capacité juridique d'engager une dépense au nom d'une tierce personne. Sa responsabilité est engagée
- Selon le code du tourisme, le choix des prestations réservées est de la responsabilité du client, mais aussi du client final (personne physique ou morale)
- Il lui est interdit d'exercer dans la Résidence Hôtel, une activité commerciale, artisanale ou professionnelle.

1.5 Garantie de Réservation : Afin de garantir la réservation, la Résidence Hôtel exigera du Client le versement d'arrhes ou la communication aux titres d'arrhes d'un numéro de carte bancaire en cours de validité à son nom ainsi que le cryptogramme visuel associé.

ARTICLE 2. TARIFS

2.1 Prestation d'hébergement : les tarifs de la prestation d'hébergement s'entendent par unité d'Hébergement et par nuit, et incluent les charges (eau, électricité, chauffage).

Les tarifs varient selon la date de réservation, la date de début de séjour, la durée du séjour, la typologie de l'Unité d'hébergement, le nombre de Personnes l'occupant (dans la limite du maximum autorisé par Unité de Hébergement) et la typologie de tarif (Flexible, Non-Flexible)

a- 2 types de tarifs :

- **Des tarifs Flexibles :** ces tarifs nécessitent une garantie à la réservation (voir article 3 ci-dessous), le paiement total ou du solde à l'arrivée de la Résidence Hôtel (voir article 4 ci-dessous), et permettent l'annulation totale sans frais sous conditions (voir article 5 ci-dessous).
- **Des tarifs Non-Flexibles** correspondant les Offres "Promo" ou Offres "Early Booking" ou Offres "Lasminute" ou Offres "Salon", "Jours Fériés" ou "Evénements Spéciaux": ces tarifs nécessitent à minima une couverture bancaire total sous forme ou d'un prépaiement total à la réservation (voir article 4 ci-dessous), et ne permettent pas l'annulation (voir article 6 ci-dessous).

La Résidence Hôtel se réserve le droit de ne pas mettre à la vente des Unités de Hébergement au tarif Flexible sur certaines dates en cas d'évènements pouvant attirer du public (tel que, et sans que cette liste soit exhaustive : fêtes, festivals, expositions, salons, congrès, compétitions...), ainsi que sur les dates antérieures et postérieures auxdits

événements.

La Résidence Hôtel pourra appliquer des tarifs dégressifs par rapport à la durée de séjour pour ses réservations directes : pour des séjours de 5 nuits et plus, le tarif de la prestation d'hébergement est revu à la baisse dès la première nuitée, sur toutes les périodes (sauf conditions particulières précisées au moment de la réservation).

Toutes les réservations, quelle que soit leur origine, sont payables en Euros.

En cas de contradiction entre le nombre de personnes indiqué lors la réservation et le nombre de personnes le jour d'arrivée, un supplément forfaitaire de 15 € par personne supplémentaire et par nuit pourra être appliqué à l'arrivée, l'hébergement des personnes en surnombre étant conditionné à la capacité d'accueil des Unités de Hébergement réservé(s).

Les services et prestations annexes ne sont pas compris dans le prix de la prestation d'hébergement.

2.2 Ménage : Lors du départ, la prestation de nettoyage de départ (hors cuisine et vaisselle et purge ordures) est incluse dans le tarif sous réserve d'état de saleté correspondant à celui d'une utilisation raisonnable : en bon père de famille, les prix des séjours de 8 nuits et plus incluent un ménage hebdomadaire comprenant le nettoyage de l'Unité d'Hébergement (hors cuisine et vaisselle et purge ordures) et le changement des linges de lit et de toilette.

Les prix des séjours d'une durée inférieure à 8 nuits n'incluent pas la prestation ménage. La prestation pourra être demandée directement à la réception de la Résidence Hôtel et sera facturée en supplément.

2.3 Prestation Petit-Déjeuner : certains tarifs incluent la prestation petit-déjeuner ; dans ce cas, le petit-déjeuner est inclus sur l'ensemble de la durée de séjour et pour l'ensemble des personnes incluses dans la réservation.

Pour tous les autres tarifs, le petit-déjeuner n'est pas inclus et est à payer en supplément sur place.

2.4 Prestations Annexes : A moins d'être expressément incluses dans une offre, les prestations annexes (parking, late check-in etc.) seront facturées en supplément.

2.5 Offres promotionnelles : les offres promotionnelles sont soumises à des conditions particulières, communiquées avec l'offre. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables.

2.6 Modifications tarifaires : La Résidence Hôtel se réserve la possibilité de modifier les tarifs en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptible d'entraîner une variation des prix (et notamment modification ou création de taxes). Toute modification ou création de taxe légale ou réglementaire imposée par les autorités compétentes sera automatiquement répercutée sur les prix indiqués à la date de la facturation.

2.7 La taxe de séjour n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et varie en fonction de la réglementation locale et du classement du Résidence Hôtel en vigueur. Elle est à acquitter selon les cas soit sur place soit lors de la réservation selon le montant en vigueur au jour de la facturation.

2.8 Prix « A partir de » : Les prix indiqués dans les supports de communication et sur le site internet associés à la mention « A PARTIR DE » sont indicatifs d'offres pratiquées sur des durées de séjour, des périodes déterminées.

2.9 Politique bébé : l'hébergement est gratuit pour tout enfant de moins de deux (2) ans, sous réserve d'avoir été signalé au moment de la réservation. Des kits bébés payants (chaise et lit) sont mis à disposition des clients sur réservation auprès de la réception et dans la limite et des stocks disponibles et des disponibilités

A l'exception des chambres studios Trad, toutes les unités d'Hébergement sont éligibles à l'installation d'un lit bébé

ARTICLE 3. Les Informations de carte bancaire servent d'Arrhes et de Garantie

3.1 Prestation d'hébergement : toutes les réservations doivent être validées avec un numéro de carte bancaire en cours de validité pendant toute la durée du séjour. Cette empreinte de carte électronique sert à la fois de confirmation sous forme d'arrhes mais, aussi de garantie.

3.1.1 Pour les réservations sur des tarifs Flexibles, des arrhes seront requises selon la durée de séjour à la fin de la période d'annulation gratuite :

- Pour tout séjour compris entre 1 et 3 nuits : des arrhes sous forme de pré-autorisation bancaire (PLBS) prise sur la carte bancaire à la réservation correspondant au prix des nuitées correspondantes;
- Pour tout séjour compris entre 3 et 7 nuits : des arrhes sous de forme de pré-autorisation bancaire (PLBS) prise sur la carte bancaire à la réservation correspondant au prix des trois premières nuits ;
- Pour tout séjour de 8 nuits et plus : des arrhes sous de forme de pré-autorisation bancaire (PLBS) prise sur la carte bancaire à la réservation correspondant au prix des 8 premières nuits;

3.2 La carte bancaire du client sert de d'arrhes et garantie: Les informations de carte bancaire ayant servies aux arrhes sous forme plbs seront aussi utilisé aux titres de garantie et pourront être utilisées par **La Résidence Hôtel** en

cas de non-règlement par l'occupant des sommes dues, au titre de la prestation d'hébergement et/ou des prestations annexes consommées sur place (petit-déjeuner, téléphone, parking, etc.).

3.3 Particularité long séjour : Pour les séjours de plus de 15 nuits l'occupant devra obligatoirement fournir les documents suivants :

- une copie de la pièce d'identité en cours de validité
- une garantie bancaire matérialisée par un numéro de carte de crédit au nom du réservataire valable jusqu'à la fin du séjour ou à défaut communiqué les informations en cas de changement de cette dernière.

La réservation ou sa prolongation ne sera pas confirmée si l'ensemble de ces documents n'est pas réuni au moment de l'envoi de la confirmation valant signature du contrat hébergement.

3.7 Particularités annexe

En aucun cas, le client ne pourra faire des lieux loués sa résidence principale quel qu'en soit le motif.

Le Client s'engage à avoir, pendant toute la durée de location, une résidence principale effective.

Les unités d'hébergement ainsi que leur matériel ou biens mis à la disposition du client sont dans un bon état d'entretien. Le Client utilise les lieux loués, les installations et les consommables en « bon père de famille ».

Un inventaire figure dans chaque unité d'hébergement (Accroché à l'intérieur d'un meuble de la Kitchenette). Le client doit vérifier lui-même que les objets inscrits sur l'inventaire existent et sont en bon état

Le client dispose de 24h pour signaler à la réception toute anomalie : objets manquants ou dégradés.

Au-delà de ce délai, aucune réclamation aussi à la réception que sur internet non admissible.

La Résidence Hôtel les Ducs de Chevreuse contrôle l'Unité d'hébergement après le départ du client : inventaire, propreté... Tout objet manquant ou dommage ou usage déraisonné sera facturé au résident.

ARTICLE 4. PAIEMENT DE LA RESERVATION

4.1 Délai de paiement :

Pour les réservations sur des tarifs Flexibles, le paiement diffère en fonction de la durée du séjour:

- Pour tout séjour compris entre 1 et 14 nuits : la totalité du séjour doit être réglée à l'arrivée
- Pour tout séjour compris entre 15 et 27 nuits : le paiement à minima des 15 premières nuits est exigible à l'arrivée. Le solde devra être réglé avant la fin de la 1ère quinzaine.
- Pour tout séjour de 28 nuits et plus : le paiement des 30 premières nuits est exigible à l'arrivée. Durant le séjour, chaque mois devra être réglé d'avance.

4. 2 Modes de paiement : ci-dessous la liste des modes de paiement disponibles.

- Pour un paiement sur le site internet de la **Résidence Hôtel** : par carte bancaire (Mastercard, Visa, AMEX)
- Pour un paiement sur le site internet d'un partenaire externe : se référer aux modes de paiement possibles sur ledit site.
- Pour un paiement effectué à la **Résidence Hôtel**: par espèces (dans le respect de la réglementation en vigueur à la date du règlement), carte bancaire (Mastercard, Visa, AMEX) ou virement bancaire. Le Virement étant la forme de paiement à privilégier

4.3 Retard de paiement : En cas de non-respect des délais de paiement susmentionnés, des intérêts de retard pourront être appliqués par la **Résidence Hôtel**. Les intérêts de retard seront dus dès le lendemain de la date d'échéance de la facture au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité de la facture, appliqué au montant total TTC restant dû de ladite facture.

4.4 Certification PCI-DSSL : les paiements effectués sur le site de la **Résidence Hôtel** sont certifiés PCI-DSSL

ARTICLE 5. ANNULATION / MODIFICATION DE LA RESERVATION AU TARIF FLEXIBLE

5.1 Conditions d'annulation totale de la réservation :

5.1.1 Pour les réservations sur des tarifs Flexibles, le délai à respecter pour une annulation sans frais de la réservation dépend de la durée totale du séjour initialement réservé.

-a- Pour un séjour supérieur à 28 nuits consécutives (séjour de référence maximum : 30 jours)

Annulation gratuite,

jusqu'à J-15 (>14 jours entiers 13h00 avant la date d'arrivée)

Les frais d'annulation facturée:

20% du séjour de référence pour toute annulation entre j-14 et j-7

50% du séjour de référence pour toute annulation entre J-6et j-4

100% du séjour de référence pour toute annulation entre J-3 à Jour J

Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'un séjour dont la période de référence maximale est de 28 jours

-b- Pour un séjour entre 8 et 28 nuits consécutives (séjour de référence maximum:14 jours)

Annulation gratuite

Jusqu'à J-7 - 13H00 (>7 jours entiers avant la date d'arrivée)

Les frais d'annulation facturée:

25%du séjour de référence pour toute annulation entre j-7 et j-5

50% du séjour de référence pour toute annulation entre J-4 à j-3

100% du séjour de référence pour toute annulation entre J-3 à Jour J

Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'un séjour dont la période de référence maximale est de 2 semaines

-C- Pour un séjour inférieur à 7 nuits (séjour de référence maximum: 3 jours)

Annulation gratuite

Jusqu'à de J-3 - 13H00 (>3 jours entiers avant la date d'arrivée)

Les frais d'annulation facturée:

Au-delà 100% du séjour de référence pour toute Annulation

Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'un séjour dont la période de référence maximale est de 3 nuits

5.1.2 S'agissant des prestations annexes sélectionnées lors de la réservation : sauf mention contraire stipulé lors de la réservation, elles sont annulables gratuitement jusqu'à la veille de leur réalisation.

Aucune annulation effectuée au-delà des délais susvisés ne sera prise en compte par la **Résidence Hôtel**. Le montant des prestations annexes réservées restera donc exigible en totalité.

5.2 Conditions de modification de la réservation :

5.2.1 Sera considérée comme une annulation partielle de la réservation, toute modification de la date, de la durée de séjour, de la typologie de l'unité d'Hébergement, du nombre d'Unité de Production confirmée par **Résidence Hôtel**. Compte tenu de la dégressivité des tarifs liée à la durée des séjours, si l'annulation partielle de la réservation correspond à une modification de la durée de séjour, celle-ci est susceptible d'engendrer un changement de tarif.

Dans le cas où la durée de séjour est inférieure à celle initialement réservée, le changement de tarif est rétroactif jusqu'au jour d'arrivée.

Sous réserve de disponibilité et à la discrétion de la **Résidence Hôtel**, la durée de séjour peut ainsi être modifiée, sans obligation de maintien dans la même Unité d'Hébergement ni au même prix.

5.2.2 Pour les tarifs Flexibles, en sus d'une modification du tarif, toute annulation partielle de la réservation est susceptible d'engendrer le règlement des frais d'annulation pour les nuitées annulées, ceci suivants la même règle que celle des annulations :

-a- Pour un séjour supérieur à 28 nuits consécutives (séjour de référence maximum : 30 jours)

Annulation partielle gratuite,

jusqu'à J-15 (>14 jours entiers 13h00 avant la date d'arrivée)

Les frais d'annulation partielle facturée:

20% du séjour de référence pour toute annulation entre j-14 et j-7

50% du séjour de référence pour toute annulation entre J-6et j-4

100% du séjour de référence pour toute annulation entre J-3 à Jour J

Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'un séjour dont la période de référence maximale est de 28 jours

-b- Pour un séjour entre 8 et 27 nuits consécutives (séjour de référence maximum:14 jours)

Annulation partielle gratuite

Jusqu'à J-7 - 13H00 (>7 jours entiers avant la date d'arrivée)

Les frais d'annulation partielle facturée:

25%du séjour de référence pour toute annulation entre j-7 et j-5

50% du séjour de référence pour toute annulation entre J-4 à j-3

100% du séjour de référence pour toute annulation entre J-3 à Jour J

Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'un séjour dont la période de référence maximale est de 14 jours

-C- Pour un séjour inférieur à 7 nuits (séjour de référence maximum: 3 jours)

Annulation partielle gratuite

Jusqu'à de J-3 - 13H00 (>3 jours entiers avant la date d'arrivée)

Les frais d'annulation partielle facturée:

Au-delà 100% du séjour de référence pour toute Annulation

5.2.3 Dans le cas d'une prolongation de la durée de séjour, et compte tenu de la dégressivité des tarifs de la **Résidence Hôtel** liée à la durée des séjours, la confirmation sera soumise à l'acceptation de la **Résidence Hôtel** et le changement de tarif sera appliqué à compter de la date de la prolongation effective du séjour pour la ou les nuit(s) supplémentaire(s).

Le changement de tarif ne s'appliquera pas de manière rétroactive.

5.3 Notification :

Pour être prise en compte, toute modification (annulation totale ou partielle - prolongation) doit être notifiée :

-directement auprès de la **Résidence Hôtel** par courrier électronique ou via le système de réservation (l'annulation de la réservation peut s'effectuer directement sur le site www.lesducs.com lorsque la réservation a été effectuée directement auprès de la **Résidence Hôtel**)

-au prestataire auprès duquel la réservation de l'Unité d'Hébergement a été faite. Ce prestataire ayant la responsabilité de s'enquérir des modifications contractuelles et d'en faire part aux parties concernées dans les délais contractuels. Selon les conditions de réservations des frais supplémentaires de modification pourront être facturés à la réception.

ARTICLE 6. SEJOURS ET OFFRES NON ECHANGEABLES / NON MODIFIABLES / NON REMBOURSABLES / NON ANNULABLES

Les réservations sur des tarifs Non-Flexibles (en ce inclus sans être limitatif : tarif « Prépayé », tarif « Anticipé », tarif « Week-end » et les offres promotionnelles du moment) sont NON ECHANGEABLES, NON REMBOURSABLES et NON MODIFIABLES.

Pour ces séjours, les conditions spécifiques suivantes sont applicables :

-a- Prépaiement du montant total du séjour : toute réservation devra être accompagnée du versement de 100% du prix total du séjour. A défaut, la réservation ne sera pas garantie.

-b- Caractère non annulable, non remboursable, non échangeable et non modifiable : compte-tenu du tarif préférentiel consenti par la **Résidence Hôtel**, la souscription à l'offre et/ou les séjours réservés ne sont ni annulables, ni remboursables, ni échangeables, ni modifiables.

Aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte. Les dispositions de l'article 5 ne sont donc pas applicables. Par conséquent, quelle que soit la date à laquelle la réservation est annulée, la **Résidence Hôtel** appliquera des frais d'annulation équivalents à la totalité du séjour réservé. Les prestations optionnelles éventuellement réservées ne respectant pas les délais d'annulation contractuelle et facturées ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

-c-Non présentation sur le lieu de séjour : en cas de non-présentation de l'occupant le jour de l'arrivée, la **Résidence Hôtel** ne procédera à aucun remboursement.

ARTICLE 7. ARRIVEE ET DEPART

Au moment de l'arrivée, la carte bancaire utilisée à la réservation ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité au même nom que la carte bancaire pourront être demandées.

*Conformément aux dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, il sera demandé à l'arrivée de chaque Client de nationalité étrangère y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne, de remplir une fiche individuelle de police qui pourra être déjà pré-remplie par la **Résidence Hôtel**.*

Cette fiche sera conservée obligatoirement 6 mois et pourra être transmise aux services de police ou de gendarmerie sur demande.

Le refus de remplir ou de signer une telle fiche est considéré comme un motif légitime de refus de vente.

Une pièce d'identité en cours de validité devra être présentée à l'arrivée par chacun des occupants de plus de 15 ans.

L'intervention d'un tiers dans le paiement de la facture n'exonère pas l'occupant de fournir à son arrivée les informations concernant sa carte de crédit et son identité.

Concernant les clients de nationalité française, une fiche individuelle de séjour sera à remplir sur place, avec justificatif

d'une pièce d'identité en cours de validité.

-a- Horaire d'arrivée

Pour des raisons de fluidité d'accès et de sécurité, les horaires d'Arrivée sont programmés de la manière suivante :

- * Pour des réservations directe SMS, EMAIL ou du site officiel www.lesducs.com , et sauf mention ou option spéciale contractuelle, l'Accès (check in) s'effectue le jour J à partir de 14h30 (heure locale de la **Résidence Hôtel**)
- * Pour des réservations provenant d'un prestataire (réservation indirect) et Sauf mention ou option spéciale contractuelle, l'Accès (check in)) s'effectue le jour J à partir de 15h (heure locale de la **Résidence Hôtel**)

-b- Horaire de départ

Pour des raisons de fluidité d'accès et de sécurité, les horaires de Départ sont programmés de la manière suivante :

- * Pour des réservations directe SMS, EMAIL ou du site officiel www.lesducs.com , et sauf mention ou option spéciale contractuelle, la Sortie (check-Out) s'effectue jusqu'à 11h30 (heure locale de la **Résidence Hôtel**)

- * Pour des réservations provenant d'un prestataire (réservation indirect) et Sauf mention ou option spéciale contractuelle, la Sortie (check-Out) s'effectue jusqu'à 11h00 (heure locale de la **Résidence Hôtel**)

=> En cas de départ avant 7h00 en semaine et 8h30 le week-end, prière d'en avvertir la réception la veille au soir

=> ATTENTION :

Aucune tolérance ne sera appliquée pour toute anticipation de l'horaire d'Arrivée non contractualisée
ou pour tout dépassement de Départ non contractualisée

Ainsi pour tout dépassement non confirmé,

il sera facturé une indemnité de service équivalent au montant de la nuitée au tarif affiché.

ARTICLE 8. DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie peut vous être demandé à la confirmation de réservation ou au plus tard à votre arrivée dans la **Résidence Hôtel**. Ce montant ne peut excéder 300 EUR

Ce dépôt de garantie vous sera restitué (ou autorisation annulée) à la fin de votre séjour, déduction éventuelle faite notamment :

- des indemnités retenues aux fins de réparer les éventuels dégâts occasionnés par les occupants et/ou leurs animaux (savoir toutes dégradations et/ou troubles de quelle que nature que ce soit tant dans les parties privatives que dans les parties communes de la **Résidence Hôtel** I),
- des prestations impayées dont celles optionnelles consommées sur place (petit-déjeuner, parking ...),
- des frais engagés en cas de perte des clés de l'Unité de Hébergement remises lors de l'arrivée
- d'un ménage supplémentaire ou complémentaire si nécessaire.

Ce dépôt de garantie pourra également vous être demandé dans le cas du prêt d'un objet de la bibliothèque, d'objets appartenant à la **Résidence Hôtel** ou équipant les espaces communs.

ARTICLE 9. OCCUPATION

Le **nombre d'occupants ne peut pas excéder la capacité d'accueil** prévue pour l'Unité d'Hébergement réservée. Tous les enfants sont considérés comme occupants à part entière.

Dans la limite de la capacité d'accueil prévue pour l'Unité d'Hébergement, toute occupation surnuméraire par rapport à la confirmation est tout à fait possible, A LA SEULE OBLIGATION DE SECURITE qui est d'en prévenir au préalable la réception.

Sauf condition contractuelle particulière, cette présence surnuméraire n'entraînera aucune facturation, excepté la taxe de séjour payable par les adultes

La **Résidence Hôtel** vous informe qu'il n'est pas possible d'installer des lits supplémentaires (possibilité de rajouter un lit parapluie payant pour un bébé (-2 ans) sur demande, sous réserve de disponibilité et en fonction des Unités d'Hébergement).

ARTICLE 10. MINEURS

La **Résidence Hôtel** ne peut pas accueillir de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs représentants légaux.

En conséquence, la **Résidence Hôtel** pourra exiger tout document justificatif afin de vérifier la bonne application de cette disposition.

En cas d'infraction à cette dernière et dès sa constatation, la **Résidence Hôtel** procédera à l'annulation de la réservation

ou mettra fin immédiatement au séjour au frais du client.

ARTICLE 11. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En réservant un séjour dans la **Résidence Hôtel**, les données à caractère personnel des clients sont recueillies dans les systèmes de distribution et de gestion de gestion Alliance Management Hôtel et Résidence pour la mise en place et l'exécution du contrat.

Ces données sont collectées à des fins (i) de gestion et de saisie des réservations, (ii) de gestion des paiements et de la facturation, (iii) aux éventuelles opérations marketing et de prospection commerciale, (iv) à la gestion des impayés et des contentieux éventuels et (v) à l'analyse de la satisfaction du client.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la réservation du Client sont destinées à la **Résidence Hôtel** ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants et prestataires (notamment aux prestataires de paiement en ligne).

Elles peuvent également être destinées à des prestataires pour les besoins de l'exécution du contrat.

Les données à caractère personnel sont traitées en France offrant ainsi un niveau de protection des données personnelles adéquat parce qu'ils ont fait l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne.

Vos données sont conservées pendant tout le temps de la relation contractuelle puis archivées pour une durée de 10 ans, conformément à nos obligations légales. Les données traitées dans le cadre d'opérations de prospection ne pourront être conservées plus de 3 ans après le dernier contact émanant de votre part ou dans le cadre de votre opposition, ou 6 ans pour les clients faisant parti d'un programme de fidélité.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition, de limitation ainsi que du droit de définir des directives pour le traitement de vos données en cas de décès.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : accueil@lesducs.com ou par courrier à Résidence Hôtel les ducs de Chevreuse – Délégué à la Protection des Données 7 route de Choisel – 78 460 Chevreuse

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Concernant le démarchage téléphonique, vous disposez d'un droit d'opposition spécifique en vous inscrivant sur la liste BLOCTEL.

ARTICLE 12. REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est affiché dans la **Résidence Hôtel**.

- a- Chaque occupant est présumé en avoir pris valablement connaissance.
- b- L'occupant s'engage à conserver les biens meubles mis à sa disposition dans l'Unité d'Hébergement en bon état général et devra déclarer à la réception tout défaut ou dysfonctionnement.
- c- Par ailleurs, il est rappelé que les clients doivent impérativement fermer les accès à l'appartement (baie, fenêtre(s) et porte d'entrée) lorsqu'ils quittent les lieux.
- d- La responsabilité de la **Résidence Hôtel** ne saura être engagée en cas de manquement aux dispositions dudit règlement intérieur.
- e- La **Résidence Hôtel** se réserve le droit de pénétrer dans les Unités d'Hébergement pour réaliser les ménages, contrôler l'état général, faire l'entretien technique et faire appliquer les conditions de sécurité...

ARTICLE 13. les Annexes aux unités d'hébergement

13.1. Animaux : Sous réserve de prévenir l'établissement, seuls les chiens et les chats sont admis dans la **Résidence Hôtel**, sur présentation d'un certificat antirabique et d'une attestation d'aptitude pour la détention de chiens si la catégorie à laquelle ils appartiennent le prévoit.

Un forfait journalier devra être acquitté et sera recouvré sur place.

Les chiens d'assistance et guides d'aveugles sont acceptés à titre gratuit.

Les chiens de catégorie 1 et 2 définis comme dangereux sont interdits dans nos établissements.

Les animaux domestiques acceptés ne doivent pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des personnes.

Leurs gardiens doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité de l'ensemble des installations.

Les animaux ne sont pas autorisés à se déplacer librement dans l'établissement et doivent être tenus en laisse ou portés dans les parties communes.

Les déjections doivent être impérativement ramassées et jeté dans les conteneurs.

En tout état de cause, les animaux demeurent sous l'entière responsabilité de leur gardien.

13.2. Wifi & Connexion RJ45 : la **Résidence Hôtel** propose un accès WIFI et/ou RJ45 gratuit permettant aux clients de se connecter à internet.

Le Client s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du Code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

Le Client est tenu de se conformer à la politique de sécurité du fournisseur d'accès internet de la **Résidence Hôtel** y compris aux règles d'utilisation des moyens de sécurisation mis en œuvre dans le but de prévenir l'utilisation illicite des ressources informatiques, et de s'abstenir de tout acte portant atteinte à l'efficacité de ces moyens. Si le Client ne se conforme pas aux obligations précitées, il risquerait de se voir reprocher un délit de contrefaçon (article L.335-3 du code de la propriété intellectuelle), sanctionné par une amende de 300.000 euros et de trois ans d'emprisonnement. En cas de non-respect par le Client d'une des dispositions du Règlement Intérieur ou dans le cas d'un comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public la **Résidence Hôtel** pourra être amené à demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué. Dans le cas où aucun règlement n'aurait encore été effectué ou dans le cas d'un règlement partiel, le Client devra s'acquitter du prix des nuitées confirmés par la réservation et non annulables avant de quitter l'établissement. Pour des raisons de sécurité, la **Résidence Hôtel** invite le Client à couper ses connexions internet après utilisation.

La **Résidence Hôtel** se réserve également la possibilité de porter plainte ou de signaler les faits illégaux dont elle aurait pris connaissance aux autorités compétentes.

ARTICLE 14. RESPONSABILITE - REGLEMENTATION APPLICABLE

14.1 Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en résidence de tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de la **Résidence Hôtel** ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant dans les Appartements que dans les parkings ou les locaux communs.

La prescription pour les sommes dues au titre des prestations vendues par la **Résidence Hôtel** n'entre pas dans le champ d'application de la prescription hôtelière (article 2272 du Code civil). Par exception à l'article 2244 du Code civil, l'envoi d'un courrier RAR par la **Résidence Hôtel** à tout client débiteur interrompt la prescription applicable en la matière.

14.2 L'occupant ne peut se prévaloir des dispositions légales applicables en matière de baux d'Hébergement, notamment quant au maintien dans les lieux. L'occupant s'engage à ne pas élire domicile à l'adresse de l'établissement, ni sur le plan fiscal, ni à titre professionnel, ni à prêter, sous-louer, à quelque titre que ce soit, l'Appartement à un tiers.

14.3 Les CGV sont régies par la loi française, sans préjudice de la loi applicable en vertu des dispositions de droit international privé. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

14.4 Les photographies présentées sur le site et/ou le catalogue ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer la **Résidence Hôtel** présentés donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations d'hébergement proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Le client ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait.

ARTICLE 15. APRES-VENTE

15.1 Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation, les prestations d'hébergement en Résidence de Tourisme ne bénéficient pas du droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance.

15.2 REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Les équipes sur site sont à la disposition des clients au cours de leur séjour pour répondre à leurs réclamations, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et leur permettre de profiter pleinement de leur séjour. Il convient de prendre contact avec elles pour toute demande.

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges:

Toute réclamation, après le séjour du client, devra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de la date de départ :

*d'un courrier adressé, par lettre recommandée avec avis de réception, à Résidence Hôtel les Ducs de Chevreuse - Service Relations Clients – 7, route de Choisel - 78460 Chevreuse, ou

*de l'envoi d'un courriel à l'adresse : accueil@lesducs.com

En cas de réclamation, les éléments suivants devront être communiqués : le numéro de la réservation, les dates du séjour, le type d'Unité d'hébergement réservée, le motif de la réclamation, et tout justificatif utile au traitement de la demande.

À défaut de résolution amiable du litige dans un délai de deux mois, auprès du Service Relations Clients, formalisée par écrit, une procédure de médiation peut être engagée en saisissant le Médiateur de la consommation. Le Client peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation.

Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale. Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement

* en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org

ou * par courrier : MÉDIATION DE LA CONSOMMATION et PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS

ARTICLE 16. DEHÉBERGEMENT

En cas d'évènement exceptionnel ou d'impossibilité de mettre l'Unité d'Hébergement réservée à disposition du Client ou en cas de force majeure, la **Résidence Hôtel** pourra proposer un déHébergement, pour toute ou partie de la durée du séjour, dans un hébergement de catégorie équivalente, pour des prestations de même nature et sous réserve de l'accord préalable du Client.

ARTICLE 17. OPPOSABILITE DES CGV

La réservation d'un séjour auprès de la **Résidence Hôtel** implique l'acceptation de ses CGV. Lesdites CGV s'appliquent pendant toute la durée de leur mise en ligne sur le site web www.lesducs.com et peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par la **Résidence Hôtel**.

Dès sa mise en ligne sur internet, la nouvelle version des conditions générales de vente s'appliquera automatiquement. Dans le cas où les CGV seraient en contradiction avec les conditions particulières d'un tarif (tarifs publics non modifiables, non remboursables) ou d'un contrat (contrats Société, Loisir, Groupes, etc.), ces dernières prévaudront.

L'accord du client concernant les CGV et les conditions de vente liées au tarif réservé intervient lors de la réservation ; la finalisation de la réservation par le client vaut accord.

Le client dispose de la faculté de sauvegarder et d'éditer les CGV en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur ou ordinateur.

ARTICLE 18. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La **Résidence Hôtel** est et reste l'unique propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototype, etc. réalisés en vue de la fourniture de la prestation au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles, prototype etc. sans l'autorisation expresse écrite et préalable de la **Résidence Hôtel** qui pourra la conditionner à une contrepartie financière.

Article 19 – FORCE MAJEURE

La force majeure s'entend de tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, notre hôtel d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

Chaque partie ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre partie en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

Article 20 – CONVENTION DE PREUVE

Les courriers électroniques feront foi entre les parties de même que les systèmes d'enregistrement automatiques utilisés sur le Site, notamment quant à la nature et la date de la réservation.

De convention expresse, les communications électroniques sont considérées par la Résidence hôtel comme par le Client comme ayant une valeur probante équivalente à celle des documents écrits.

Nos registres informatiques, conservés dans des conditions raisonnables de sécurité, feront la preuve des communications, des réservations et des paiements intervenus.

Article 21 – INTEGRITE ET PORTEE DES PRESENTES C.G.V.

Les présentes Conditions générales de vente, les conditions de vente du tarif réservé par le client, et le bon ou la demande de réservation expriment l'intégralité des obligations des parties.

Aucune condition générale ou spécifique communiquée par le client ne pourra s'intégrer aux présentes conditions générales.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Offres exclusives

Abonnez-vous à notre newsletter et bénéficiez d'offres exclusives

Besoin d'aide ?

- Gérer mes réservations
- Assistance
- Vous souhaitez réserver ?
- +33 1 30 07 33 30 De 7h00 à 21h00 - heure de Paris 7 jours sur 7